

## Annexe 1 : Les secteurs d'activité éligibles

### 1. Activités de production éligibles

Envoyé en préfecture le 20/06/2018

Reçu en préfecture le 20/06/2018

Affiché le 20/06/2018



ID : 974-239740012-20180612-DCP2018\_0253A-DE

#### Code NAF Libellé du secteur

03.1	Pêche
03.2	Aquaculture
08.12	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
08.93	Production de sel
10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes
10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
10.5	Fabrication de produits laitiers
10.6	Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
10.7	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
10.8	Fabrication d'autres produits alimentaires
10.9	Fabrication d'aliments pour animaux
11.0	Fabrication de boissons
12.0	Fabrication de produits à base de tabac
13.3	Ennoblement textile
13.9	Fabrication d'autres textiles
14.1	Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
14.2	Fabrication d'articles en fourrure
14.3	Fabrication d'articles à mailles
15.12	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
16.1	Sciage et rabotage du bois
16.2	Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
17.12	Fabrication de papier et de carton
17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton
18.1	Imprimerie et services annexes
18.20	Reproduction d'enregistrements
20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
20.2	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
20.3	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
20.5	Fabrication d'autres produits chimiques
21.2	Fabrication de préparations pharmaceutiques
22.1	Fabrication de produits en caoutchouc
22.2	Fabrication de produits en plastique
23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre
23.2	Fabrication de produits réfractaires
23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
23.4	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine
23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre
23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres
23.9	Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
24.2	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
24.5	Fonderie
25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction
25.2	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
25.3	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
25.4	Fabrication d'armes et de munitions
25.5	Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
25.6	Traitement et revêtement des métaux ; usinage
25.7	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux
26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques
26.2	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
26.3	Fabrication d'équipements de communication

26.4	Fabrication de produits électroniques grand public
26.5	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation horlogerie
26.7	Fabrication de matériels optique et photographique
26.8	Fabrication de supports magnétiques et optiques
27.1	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
27.2	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
27.3	Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
27.4	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
27.5	Fabrication d'appareils ménagers
27.9	Fabrication d'autres matériels électriques
28.1	Fabrication de machines d'usage général
28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général
28.3	Fabrication de machines agricoles et forestières
28.4	Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
28.9	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
29.1	Construction de véhicules automobiles
29.2	Fabrication de carrosseries et remorques
29.3	Fabrication d'équipements automobiles
30.1	Construction navale
30.3	Construction aéronautique et spatiale
30.9	Fabrication de matériels de transport n.c.a.
31.0	Fabrication de meubles
32.12	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
32.13	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
32.2	Fabrication d'instruments de musique
32.3	Fabrication d'articles de sport
32.4	Fabrication de jeux et jouets
32.5	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
32.9	Activités manufacturières n.c.a.
33.1	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
33.2	Installation de machines et d'équipements industriels
35.1	Production, transport et distribution d'électricité
35.3	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
36.0	Captage, traitement et distribution d'eau
38.2	Traitement et élimination des déchets
38.32	Récupération de matériaux triés
39.00	Dépollution et autres services de gestion des déchets
43.3	Travaux de finition
43.9	Autres travaux de construction spécialisés
4540Z	Commerce et réparation de motocycles
4631Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes
46.34	Commerce de gros de boissons
4669A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel électrique
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris
4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
5610A	Restauration traditionnelle
58.1	Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition
59.11	Production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision
74.1	Activités spécialisées de design
81.3	Services d'aménagement paysager
82.92	Activités de conditionnement
9003A	Création artistique relevant des arts plastiques
95.24	Réparation de meubles et d'équipements du foyer

Les entreprises relevant de ces codes NAF sont exonérées au titre de leurs activités de production de biens meubles, et ce conformément à la loi relative à l'octroi de mer du 02 juillet 2004 modifiée par celle du 29 juin 2015.

Les entreprises relevant de codes NAF non repris dans la liste ci-dessus peuvent bénéficier du dispositif d'exonération au titre de leur activité de production de biens meubles dans le respect de la loi relative à l'octroi de mer du 02 juillet 2004 modifiée par celle du 29 juin 2015.

Ne sont pas éligibles les activités de livraisons de biens immeubles et les seules activités de pose sur site.

## 2. Activités agricoles éligibles

Toutes les activités relevant des codes NAF 01.1 au 01.7 et 02.1 au 02.4

## 3. Activités touristiques éligibles

CODE NAF	Libellé du secteur
50.10	Transports maritimes et côtiers de passagers
50.30	Transports fluviaux de passagers
55.1	Hôtels et hébergement similaire
55.2	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
55.3	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
55.9	Autres hébergements
91.02	Gestion des musées
91.03	Gestion des sites historiques et attractions touristiques similaires
91.04	Gestion des jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles
93.21	Activités Parcs d'attraction
93.29	Autres activités récréatives et de loisirs

Les activités relevant du code NAF 93.29 concernent les activités de loisirs touristiques suivantes : vol en ULM, vol par câbles, randonnées pédestres et équestres, canyoning, escalade, parapente, **promenade en mer et exploration sous-marine\***

**\*L'éligibilité des activités de promenades en mer et exploration sous-marine est conditionnée à la présence d'un skipper.**

## 4. Autres activités éligibles

CODE NAF	Libellé du secteur
13.30*	Ennoblement textile
18.12*	Impression directe sur textiles
18.13*	Activités de pré-presses
51.1	Transports aériens de passagers
61.1	Télécommunications filaires
61.2	Télécommunications sans fil
61.3	Télécommunications par satellite
61.9	Autres activités de télécommunication

\* Les activités relevant des codes NAF 13.30, 18.12 et 18.13 concernent les activités de sérigraphie au titre de laquelle les entreprises peuvent bénéficier du dispositif d'exonération.

Quelle que soit l'activité, tous les biens d'investissement admis en exonération doivent être conservés pendant un délai de trois ans à compter de la date d'enregistrement de la déclaration en douane de mise à la consommation